

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 0
Absents : 2
Votants : 13

Date de la convocation
Le 09 décembre 2025

Date d'affichage
Le 17 décembre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 15 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLET - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : /

Absents : Cécile HAON - Alexis NUEL.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération

**Approbation
du Procès-Verbal
du 17/11/2025**

Madame Sylvette JEAN, secrétaire de séance, demande aux membres du Conseil présents, s'ils ont bien lu le Procès-Verbal de la séance du 17/11/2025 qui leur a été transmis par mail avec la convocation de ce conseil.

Madame Marie-Françoise FAVIER, Maire, demande si ce procès-verbal appelle des observations et le met aux voix par vote à main levée.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance précédente du conseil municipal soit du 17/11/2025.

VOTE		
Nombre de votants	13	
Nombre de suffrages exprimés	13	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Annie EXBRAYAT Yoann VOLLE

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 17 décembre 2025
Et publication ou notification
Du 17 décembre 2025

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20251215-43_2025-DE
Reçu le 17/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 15 décembre 2025

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 0
Absents : 2
Votants : 13

Date de la convocation
Le 09 décembre 2025

Date d'affichage
Le 17 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLET - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : /

Absents : Cécile HAON - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'opération « Construction d'une maison de santé » ; éligible à la D.E.T.R. 2026 et les conditions :

Coût des travaux :

- Travaux :	731.945,40€ H.T.
- Etudes et Maitre d'œuvre :	<u>66.913,75€ H.T.</u>
Total	798 859,15€ H.T.

Financement :

- D.E.T.R (37,55 %)	299.971,61€ H.T.
- Région (31,29 %)	249.963,03€ H.T.
- Département (8,34 %)	66.624,85€ H.T.
- Commune (22,82 %)	<u>182.299,66€ H.T.</u>
Total	798 859,15€ H.T.

Après discussion sur la programmation des travaux 2026, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve ces travaux et le plan de financement ;
- Sollicite l'Etat au titre de la DETR ; la Région Auvergne/Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Loire ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite et au bon déroulement de l'opération.

VOTE	
Nombre de votants	13
Nombre de suffrages exprimés	13
POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le Maire,
M. F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20251215-44 2025-DE
Recu le 17/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 15 décembre 2025

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 0
Absents : 2
Votants : 13

Date de la convocation
Le 09 décembre 2025

Date d'affichage
Le 17 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLET - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : /

Absents : Cécile HAON - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'opération « Construction d'une maison de santé » ; éligible à la Région Auvergne/Rhône-Alpes et les conditions :

Coût des travaux :

- Travaux :	731.945,40€ H.T.
- Etudes et Maitre d'œuvre :	<u>66.913,75€ H.T.</u>
Total	798 859,15€ H.T.

Financement :

- D.E.T.R (37,55 %)	299.971,61€ H.T.
- Région (31,29 %)	249.963,03€ H.T.
- Département (8,34 %)	66.624,85€ H.T.
- Commune (22,82 %)	<u>182.299,66€ H.T.</u>
Total	798 859,15€ H.T.

Après discussion sur la programmation des travaux 2026, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

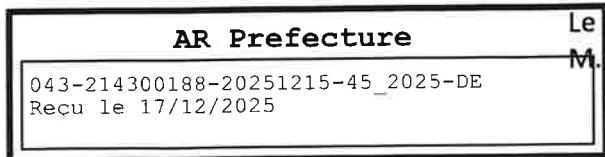
- Approuve ces travaux et le plan de financement ;
- Sollicite l'Etat au titre de la DETR ; la Région Auvergne/Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Loire ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite et au bon déroulement de l'opération.

VOTE	
Nombre de votants	13
Nombre de suffrages exprimés	13
POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le Maire,
M. F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 15 décembre 2025

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 0
Absents : 2
Votants : 13

Date de la convocation
Le 09 décembre 2025

Date d'affichage
Le 17 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : /

Absents : Cécile HAON - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Objet de la délibération

Le Conseil Municipal fixe les tarifs communaux 2026.

Tarifs Communaux :

Loyers 2026

Loyers annuels :

- F4 Mairie	6.000 €
- F2 Mairie	3.600 €
- Ecole Sainte-Thérèse	3.600 €
- Cabinet Médical	4.800 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 17 décembre 2025
Et publication ou notification
Du 17 décembre 2025

VOTE	
Nombre de votants	13
Nombre de suffrages exprimés	13
POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20251215-46_2025-DE
Reçu le 17/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 15 décembre 2025

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 0
Absents : 2
Votants : 13

Date de la convocation
Le 09 décembre 2025

Date d'affichage
Le 17 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLOT - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : /

Absents : Cécile HAON - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Pour effectuer le recensement de la population de notre commune, trois Agents Recenseurs seront recrutés du 05 janvier au 21 février 2026 :

- Madame Fabienne BRUNEL,
- Madame Aurélie GRAILLE,
- Madame Marine LE CALVÉ.

Objet de la délibération

Agents Recenseurs :
Rémunération

Le montant de la dotation forfaitaire de recensement (DFR) qui représente la participation financière de l'État pour assurer le recensement est de 2.534€.

Le Conseil Municipal,

- Décide d'affecter totalement cette somme à la rémunération des agents recenseurs ;
- Décide d'abonder à hauteur de 466€ cette somme pour porter à 1.000€ la rémunération de chaque agent recenseur.

VOTE	
Nombre de votants	13
Nombre de suffrages exprimés	13
POUR	12
CONTRE	0
ABSTENTION	1
	Marie-France RAUST

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 17 décembre 2025
Et publication ou notification
Du 17 décembre 2025

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20251215-47_2025-DE
Reçu le 17/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 15 décembre 2025

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 0
Absents : 3
Votants : 12

Date de la convocation

Le 09 décembre 2025

Date d'affichage

Le 17 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLOT - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : /

Absents : Marie-Françoise FAVIER - Cécile HAON - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Mme Marie-Françoise FAVIER, étant concernée par cette question, a quitté la salle pour cette délibération et n'a pas pris part au vote.

Il est exposé que conformément à l'Article L422-7 du code de l'urbanisme :

« Si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

M. Serge FAVIER, époux de Madame le Maire, ayant déposé une Déclaration Préalable N° DP 043 018 25 P0030 en date du 10 novembre 2025, il est nécessaire que le Conseil Municipal désigne un de ses membres afin de signer toute pièce relative au dossier susvisé.

Après en avoir délibéré, en l'absence de Madame le Maire qui n'a pas pris part au débat et au vote, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désignent M. Albert BOYER afin de signer toutes les pièces relatives au dossier.

VOTE	
Nombre de votants	12
Nombre de suffrages exprimés	12
POUR	12
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 17 décembre 2025
Et publication ou notification
Du 17 décembre 2025

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20251215-48_2025-DE
Reçu le 17/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 15 décembre 2025

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 0
Absents : 2
Votants : 13

Date de la convocation
Le 09 décembre 2025

Date d'affichage
Le 17 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLET - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : /

Absents : Cécile HAON - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Le Conseil Municipal

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 827-1 à L. 827-12,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 modifié relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG43 n° 2025-14 du 30 septembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire portant sur le risque « Santé »,

Vu la convention de participation signée entre le CDG43 et la Mutuelle Entrain associée au courtier Alternative Courtage,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 09 décembre 2025.

Objet de la délibération

**Protection Sociale
Complémentaire
– Volet Santé :
Adhésion à la convention
de participation du CDG 43**

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 17 décembre 2025
Et publication ou notification
Du 17 décembre 2025

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : La collectivité adhère à la convention de participation portant sur le risque Santé signée par le CDG43 avec Mutuelle Entrain associée au courtier Alternative Courtage. Cette convention de participation vise à offrir aux agents une garantie de protection sociale complémentaire destinée à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident. Ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article 911-7 du code de la sécurité sociale.

Article 2 : La participation de la collectivité au financement des garanties citées à l'article 1^{er} est fixée à 15€ par mois et par agent

La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement aux agents qui souscrivent au contrat proposé par le CDG43.

Article 3 : La collectivité réglera au CDG43, via une convention de mutualisation, les frais de gestion annuels selon le barème voté par le conseil d'administration du CDG43.

La participation financière est due à compter de l'adhésion à la convention de participation. La facturation des frais de gestion annuels donnera lieu à l'émission d'un titre de recette par le CDG 43.

Article 4 : Le Maire est autorisé à signer le bulletin d'adhésion à la convention de participation et la convention de mutualisation ainsi que tout acte en découlant.

VOTE	
Nombre de votants	13
Nombre de suffrages exprimés	13
POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 15 décembre 2025

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 0
Absents : 2
Votants : 13

Date de la convocation
Le 09 décembre 2025

Date d'affichage
Le 17 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLET - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : /

Absents : Cécile HAON - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Objet de la délibération

Personnel :
Chèques cadeaux

Madame le Maire propose la remise de bons d'achat à tout le personnel communal, ceci pour le remercier de son investissement et dévouement au service de nos administrés.

Le Conseil Municipal :

→ Décide de remettre à chaque agent un chèque cadeau de 100€ (Cent euros).

VOTE	
Nombre de votants	13
Nombre de suffrages exprimés	13
POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 17 décembre 2025
Et publication ou notification
Du 17 décembre 2025

Le Maire,
M.-F. FAVIER,



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20251215-50_2025-DE
Reçu le 17/12/2025